

Département du Rhône Arrondissement de Lyon Canton de Saint-Fons

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 décembre 2020

L'an deux mille vingt - Le 8 décembre 2020 à 19h30 heures

Le Conseil municipal de la commune de SOLAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la salle de la Verchère, impasse de la Verchère.

Date de la convocation : 03 décembre 2020

Etaient présents: Guy BARRAL, Pierre MIRABEL, Odile RIONDET, Franck MORIN, Lucie BARRAL, Jean-Michel BUDYNEK, Michèle TRINQUET, Jean-Paul JACQUET, Alain BOMBRUN, Evelyne QUINCIEU, Bruno DUCHAMP, Elisabeth DEVOS, Béatrice DUMAS, Dominique PASTOR, Laurence GILLIARD, Brigitte HENRY, Stéphane LAFFONT,

Pascal JURDYC, Audrey CORNU, PLE Sébastien Luca SOUSSAN Absent : Sabine BUDYNEK - A donné procuration : Elodie MORIN,

Luca SOUSSAN a été nommé secrétaire de Séance

Monsieur le Maire donne compte rendu des actes signés en vertu de la délibération n°2020-05-14 du 26 mai 2020

Tiers	Objet	Mt_TTC
Finances et moyen	s généraux	
ASLER	3 distributeurs de gel école élémentaire, école maternelle et mairie	1 020,60 €
BEAUFRERE	Réfection enrobé sol atelier services techniques	3 019,80 €
BESSON	2 pantalons, 2 paires de gants, casque EPI tronçonneuse	473,64 €
BOITE LETTRES	Boîte aux lettres Beravios Big Flag mairie	341,43 €
CADHOC	10 chèques cadeaux naissance	218,00€
07.01100	35 chèques cadeaux personnel municipal	5 992,60 €
CRP ELAGAGE	Taille de réductions anciennes coupes platane vers restaurant scolaire	720,00 €
DURUSSEL	Fourniture d'un support jardinière mairie	337,20 €
FOUSSIER	Coffre metalux et son nécessaire de visserie atelier services techniques	450,42 €
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	12 rouleaux adhésif noir, chevilles atelier municipal	118,68 €
GREEN STYLE	réseaux goutte à goutte, électrovannes, programmateur	4 752,00 €
	Aménagement sous l'avancée parking de la mairie	1 776,00 €
ELABOR	Mise à jour des documents de gestion logiciel cimetière	3 382,20 €
GROUPE PLG 4 bidons de 5l gel hydro alcoolique, 12 l déte	4 bidons de 5l gel hydro alcoolique, 12 l détergent désinfectant COVID	880,95 €
	500 gants nitrile non poudrés restaurant scolaire	63,79 €
IPC	3 bidons de désinfectant surfaces restaurant scolaire	604,80 €
	2 aérosols produit virucide Covid restaurant scolaire	232,56 €
	Remplacement fusible ballon ECS 150l appartement 1er étage écoles	5 992,60 € rant scolaire 720,00 € 337,20 € stechniques 450,42 € 118,68 € 4 752,00 € 1 776,00 € 3 382,20 € ctant COVID 880,95 € 604,80 € 232,56 € 232,56 € 24752,00 € 1 176,00 € 1 176,00 € 1 176,00 € 1 176,00 € 1 176,00 € 1 176,00 € 1 176,00 € 1 176,00 € 1 188,00 € 1 188,00 € 1 188,00 € 1 188,00 € 1 189,00 € 1 180,00 € 1 180,00 € 1 180,00 € 1 180,00 € 1 180,00 €
IPLECS	Remplacement contacteur chauffe-eau appartement 2ème étage écoles	
	Remplacement tableau électrique appartement 1 écoles	675,44 €
	Remplacement tableau électrique appartement 2 écoles	675,44 €
JE DIS VERT	Elagage de 7 arbres côté écoles	1 188,00 €
MAISON VERTE	Fourniture, pose jardinière MITU PAC et sa végétalisation mairiE	288,00 €
MCB	Réfection parquets 2ème étage mairie : 4 bureaux, salle de réunion	2 872,22 €
	Réparation et peinture de 2 volets appart 2ème étage école élémentaire	756,00 €
MICHAEL PAGE	Mission de conseil au recrutement	9 600,00 €
PIVIDAL	Déplacement interrupteur bureau 1er étage mairie	108,00 €
	Fourniture et pose bloc de 4 prises 230V agence postale	182,82 €
	6 adaptateurs bornes escamotables forains, lampes leds bâtiments	132,37 €
YESSS ELECTRIQU	2 radiateurs appartement vers atelier	582,68 €
	Verrou pour appartement vers atelier	48,07 €

Action sociale, solid	arités, enfance, jeunesse et éducation	
10 DOIGTS	Fournitures pour activités scolaires école maternelle	109,47 €
ALPHA VALLET	4 tapis Aqua 65 1.5 x 0.9 noir nomad restaurant scolaire	842,24 €
COCOTTES R	9 livres pour l'école élémentaire	62,80 €
EDITIONS MDI	2 livres pour l'école élémentaire	198,90 €
FOUSSIER	Contrôle d'accès jardin du Mail	624,00 €
IPLECS	Remplacement mitigeur évier et robinet urinoir école maternelle	530,03 €
LARDIERE Pierre	Rénovation peinture murs, portes salles d'exercices 2 et 4 école maternelle	8 111,52 €
	Fourpitures applaires épale élémentaire	
LIBRAIRIE DU CHANGE	Fournitures scolaires école maternelle	2 526,90 € 489,43 €
LOGISCOL	1 800 étiquettes 50 x 19 spéciales bibliothèque école élémentaire	
MAF	chariots inox, bacs gastro ramasse couverts, vaisselle restaurant scolaire	88,00 €
MANUTAN		1 640,04 €
MCB	Poubelle vigipirate sur pieds gris manganèse extérieur école élémentaire	309,20 €
IVICD	Fourniture et pose de 7 ferme-imposte à manivelle restaurant scolaire	2 856,00 €
NLU SAVOIRS	Fournitures scolaires école élémentaire	652,64 €
	Fournitures scolaires école maternelle	1 055,16 €
DIV (ID A I	Boîtier de sol avec couvercle inox, pose prise RJ45, pose 3 prises 230V	355,04 €
PIVIDAL	Remplacement détecteur toilettes PMR école élémentaire	212,40 €
	Installation nouvelle bobine MX pour VMC école maternelle	348,12 €
PROLUDIC	Banc cabane, équerre, chapeau de poteau jeux du Mail	209,50 €
STEFAN	Fourniture, réalisation réception tubulaire pour portail monovantail école	888,00 €
YESSS	Bornes WAGO pour installation luminaires école élémentaire	112,94 €
Tranquillité, cadre de	e vie, proximité et attractivité économique locale	
GRAV FUTUR	panneaux pour vidéoprotection parking mairie	1 776,00 €
BEAUFRERE	roches pour interdire le stationnement de véhicules vers lavoir	489,60 €
CEMIS DELTA	Remplacement déclencheur manuel médiathèque et crèche	429,00 €
CRP ELAGAGE	mise en valeur du lavoir : coupe à ras du sol d'arbres, rabattages	1 260,00 €
GROUPE PLG	Gel hydroalcoolique, nettoyant désinfectant écoles, restaurant scolaire	312,14 €
ISP FABRICANT	2 000 disques de stationnement	852,00 €
JE DIS VERT	débroussaillage terrain côté voie chemin de fer	660,00 €
MIRABEL Vincent	Subvention opération façades	6 517,95 €
PLE Sébastien	Subvention opération façades	3 693,51 €
PRESTIGE SECU	Surveillance city park et 2 autres aires de jeux septembre	1 764,00 €
	8 plaques n° de rue 150 x 100 fond RAL 1015 lettres RAL 3004	
SIGNAUX GIROD	Fixations pour panneaux signalétique télésurveillance	143,44 €
Projets culturals et a	rtistiques, communication	183,71 €
ACTI	Pack mixte 100h site internet mairie	10,000,00,0
AOTI		10 932,00 €
ASLER	casques anti-bruit, empteur manuel, matériel protecteur livres médiathèque	198,59 €
BAYARD PRESE	Compteur électronique, 3 visières de protection, bouilloire médiathèque 5 abonnements pour la médiathèque	107,26 €
BC INTERIEUR	20 serre-livres coulissants médiathèque	376,90 €
CALLICEPHALE	3 théâtres d'images médiathèque	273,12 €
CAP SECURITE	Remplacement radars à la médiathèque	96,00 €
	Livres jeunesse médiathèque	1 857,89 €
COCOTTES ROUSSES	201 livres pour goûter Noel des enfants	890,00 € 2 251,65 €
001400	15 DVD médiathèque	2 251,65 €
COLACO	DVD médiathèque	1 000,00 €
DESITOR	11	1 000,00 €

Cylindre 50 50 et 5 clés portillon jardin médiathèque

7 livres imprimés en gros caractères pour la médiathèque

Cylindre bouton 50 50 LN médiathèque

Livres médiathèque

DECITRE

DIA TECH

DE LA LOUPE

700,00€

141,60 €

209,00 €

135,40 €

EDITIONIO LIDEA		
EDITIONS LIBRA	7 livres imprimés en gros caractères médiathèque	157,21 €
FABRE	400 parts de goûter Noel	1 520,00 €
FAGNOLA	Impression de 1 500 gazettes municipales	5 451,60 €
ENIACTIVONI	Impression livret graphique d'accompagnement pour réalisation dossiers DP	8 508,00 €
FNAC LYON	Jeux vidéo médiathèque	700,00 €
FONTANEL	Pavillon France 80 x 120, pavillon Europe 80 x 120	41,16 €
GAM ANNECY	17 cd médiathèque	335,58 €
ODEEN OD/LE	11 cd médiathèque	230,41 €
GREEN STYLE	Rénovation banc en pierre, taille figuier, lierre jardin médiathèque	2 280,00 €
LYON VEGETAUX	sapins	420,00 €
PICHON	2 boîtes archives noires,6 jeux, outils jardinage, plumes médiathèque	380,25 €
STUDIO MACHINE	Création lige graphique, mise en page, rédactionnel gazette	4 900,00 €
UBSLT	20 ramettes 500 flles A4 100% recyclé EVERCOPY Prestige pour flash info	190,56 €
XH AFFAIRE	400 bâtons lumineux étoiles 38 cm Fête des Lumières	498,72 €
Transition écologiqu		
DURUSSEL	Fourniture et pose complément main courante PMR médiathèque	499,20 €
ENER4	Remplacement du moteur caisson BCD VMC école élémentaire	624,41 €
GAILLARD Fr	Subvention énergies renouvelables	500,00 €
SINTEC	Maîtrise d'oeuvre amélioration thermique et renouvellement d'air écoles	16 800,00 €
	Lampes LED pour les bâtiments municipaux	710,35 €
	Installation de luminaires leds école élémentaire	3 593,77 €
YESSS ELECTRIQUE	Installation de luminaires leds école maternelle	3 965,57 €
	Fourniture BAPI mise aux normes élec local électrique restaurant scolaire	148,96 €
	3 radiateurs modernisation chauffage boulodrome	1 283,40 €
	8 radiateurs modernisation chauffage maison du foot	2 355,83 €
Vie associative et sp	portive	
AGORESPACE	filets, renfort de carré de fronton, chappe de fixation au city park	987,60 €
COUPE VERRE	Remplacement verre feuilleté 610 x 780 local réserve salle polyvalente	312,00 €
DIA TECH	Installation lecteur contrôles d'accès portillon salle polyvalente	1 122,00 €
ELEC ONDAINE	Remplacement du limiteur de son maison du foot suite orage	2 499,02 €
ESPACE 39	Remplacement pièce sur chauffeuse salle de le Verchère	362,40 €
FOOGA	Rénovation terrain en gore tennis : paire de buts, mâts	7 882,50 €
	4 panneaux de basket, filets terrains de basket outdoor	2 281,72 €
GREEN STYLE	Remise en état terrain stade en gore : recompactage, reprofilage, sablage	5 296,61 €
JE DIS VERT	Travaux de sécurisation vers clôture entre les 2 portails boulodrome	16 977,60 €
LARDIERE Pierre	Rénovation peinture boulodrome	11 800,20 €
MCB	Fabrication meuble bar mélaminé PMR boulodrome	5 808,00 €
	Remplacement de 2 portes 830, mise en peinture de 3 portes local foot	1 837,20 €
PIVIDAL	Sécurisation alimentation électrique portail boulodrome	775,20 €
SERIC	Pose bloc GSM contrôle d'accès portail salle polyvalente	548,04 €
	Automatisation portail pivotant boulodrome	4 457,11 €
STEFAN	Réalisation et pose barrières de sécurité en acier S235 tennis	35 961,60 €

Délibération N°20-12-39 - Décision modificative n°2 - Rapporteur : Pierre MIRABEL

Nb de membres en exercice : 23 - présents : 21 - votants : 22

Le Conseil municipal est informé de réajustements budgétaires à effectuer en ce dernier trimestre 2020, examinés lors de la commission finances du 24 novembre et de la commission générale du 1^{er} décembre.

En fonctionnement, il s'agit de constater des recettes supplémentaires notamment aux comptes 73111, 7381 et 74835, pour un total de 145 760.00 €. Les dépenses sont à ajuster notamment aux comptes 60628, 60631 pour tenir compte des évolutions de prévisions liées au COVID. La section de fonctionnement est portée à 6 630 757.79 € L'équilibre de la section d'investissement passe de 1 394 800.00 € à 1 346 400.00 € après ajout de crédits aux comptes 21 et 23 et diminution au compte 204.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte à l'unanimité les écritures budgétaires suivantes

Sens	Compte	Fonction	Montant
FOI	CTIONNE	MENT RE	CETTES
R	70848	255	- 100,00 €
R	70876	112	- 200,00€
R	7088	024	- 500,00€
R	7088	321	- 200,00€
R	73111	01	15 100,00 €
R	7318	01	13 600,00 €
R	73221	01	- 100,00 €
R	7343	01	600,00 €
R	7381	01	83 300,00 €
R	744	01	2 200,00 €
R	7478	33	5 100,00 €
R	74834	01	1 600,00 €
R	74835	01	9 400,00 €
R	7488	255	100,00 €
R	751	023	- 1 200,00 €
R	752	422	- 500,00 €
R	752	71	- 5 800,00 €
R	752	020	- 2 000,00 €
R	752	411	- 1 000,00 €
R	752	411	- 300,00 €
R	7588	255	21 600,00 €
R	76811	020	- 240,00 €
R	7711	020	3 300,00 €
R	7788	212	1 000,00 €
R	7788	211	1 000,00 €
TOTAL RF			145 760,00 €

Sens	Compte	Fonction	Montant
	INVESTISS	SEMENT RE	CETTES
R	10222	01	2 400,00 €
R	10223	01	- 4 000,00 €
R	1318	020	- 50 000,00 €
R	165	71	1 100,00 €
R	28188	01	2 100,00 €
	TOTAL R	I	- 48 400,00 €

Sens	Compte	Fonction	Montant
	INVESTISS	SEMENT DE	PENSES
D	2031	422	7 000,00 €
D	2031	411	7 000,00 €
D	20422	70	- 19 000,00 €
D	20422	025	-10 000,00 €
D	20422	422	- 95 000,00 €
D	2051	321	- 4 071,00 €
D	2051	020	- 4 329,00 €
D	2088	023	11 700,00 €
D	2111	71	- 2 900,00 €
D	2128	414	16 478,00 €
D	2128	411	11 722,00 €
D	2132	71	- 1 000,00 €
D	2135	020	- 2 600,00 €
D	2152	822	- 5 400,00 €
D	21568	112	- 7 000,00 €
D	21578	112	13 000,00 €
D	2183	020	- 7 900,00 €
D	2313	414	14 000,00 €
D	2313	411	29 900,00 €
	TOTAL DI		- 48 400,00 €

Sens	Compte		
		INEMENT D	EPENSES
D	022	01	- 90 000,00 €
D	6042	251	1 000,00 €
D	60621	414	- 2 500,00 €
D	60622	020	- 650,00 €
D	60622	112	- 350,00 €
D	60623	251	- 100,00 €
D	60628	020	19 500,00 €
D	60631	020	8 000,00 €
D	60632	020	1 500,00 €
D	60636	211	- 250,00 €
D	60636	251	- 250,00 €
D	6064	020	- 500,00 €
D	6065	321	- 700,00 €
D	6067	212	- 1 900,00 €
D	6068	020	- 100,00 €
D	6135	020	
			- 3 100,00 €
D	61521	823	- 200,00 €
D	615231	822	- 1 200,00 €
D	61551	020	800,00 €
D	61558	020	- 500,00€
D	6156	020	- 2 900,00 €
D	6168	020	- 350,00 €
D	6168	020	- 250,00€
D	617	020	5 100,00 €
D	6182	020	300,00 €
D	6184	020	- 4 000,00 €
D	6184	251	- 1 000,00 €
D	6184	211	- 1 000,00 €
D	6184	321	- 900,00 €
D	6226	112	9 000,00 €
D	6226	64	4 000,00 €
D	6226	255	4 000,00 €
D	6227	212	300,00 €
D	6228	212	- 1 000,00 €
D	6228	211	- 1 000,00 €
D	6228	321	- 3 500,00 €
D	6231	020	- 2 000,00 €
D	6232	024	
D	6232	024	- 9 000,00 €
D	6232	1.0000000000000000000000000000000000000	- 2500,00€
450	100000000000000000000000000000000000000	024	- 3 000,00 €
D	6237	023	7 000,00 €
D	6237	023	2 500,00 €
D	6238	025	- 900,00€
D	6238	024	- 900,00 €
D	6247	252	- 2 000,00 €
D	6247	252	- 1 100,00 €
D	6256	321	- 200,00€
D	6256	020	- 200,00€
D	6256	251	- 100,00 €
D	6256	211	- 100,00 €
D	6257	020	- 5 600,00 €
D	6261	020	- 500,00 €
D	6262	020	1 300,00 €
D	6262	112	300,00 €
D	6262	411	400,00 €
D	627	251	- 100,00 €
D	6282	112	3 300,00 €
	more willing	# Palin	w white t

D D D D D	6283 6284 62876 6288	212 321 022	- 20 800,00 € - 200,00 € 5 900,00 €
D D	62876	022	The state of the s
D D			5 900,00 €
D	6288	700000000	
	-t	253	- 5 050,00 €
n	6288	253	- 2 750,00 €
IJ	6331	020	250,00 €
D	6331	251	250,00 €
D	6332	211	- 300,00 €
D	6332	422	- 50,00 €
D	6332	020	- 450,00 €
D	6332	020	- 70,00 €
D	6332	321	- 230,00 €
D	6332	251	- 380,00 €
D	6332	020	- 20,00 €
D	6332	112	- 100,00 €
D	6332	411	- 100,00 €
D	6332	212	- 50,00 €
D	6332	020	- 100,00 €
D	6332	411	30,00 €
D	6332	255	- 20,00 €
D	6336	211	- 250,00 €
D	6336	020	- 250,00 €
D	6338	020	100,00 €
D	63512	71	100,00 €
D	64111	211	3 000,00 €
D	64112	020	- 500,00 €
D	64118	020	- 1 000,00 €
D	64118	321	- 1 000,00 €
D	64131	251	23 000,00 €
D	6451	251	18 500,00 €
D	6454	020	- 100,00 €
D	6455	020	- 1 800,00 €
D	6458	020	1 000,00 €
D	6475	020	780,00 €
D	6475	020	- 200,00 €
D	6475	211	- 200,00 €
D	6475	251	- 80,00 €
D	6475	020	- 300,00 €
D	6475	321	- 300,00 €
D	6475	112	- 200,00 €
D	6488	020	900,00 €
D	6531	020	5 500,00 €
D	6532	020	- 500,00 €
D	6533	020	800,00 €
D	6534	020	1 300,00 €
D	65541	33	14 000,00 €
D	6558	64	- 900,00 €
D	6558	020	- 69 000,00 €
D	657351	020	271 660,00 €
D	6574	415	- 2500,00 €
D	6574	020	- 500,00 €
D	6711	020	1 000,00 €
10000	6811	01	2 100,00 €
D			-,
D D	739223	01	- 16 000,00 €
	739223 TOTAL D		- 16 000,00 € 145 760,00 €

Délibération n°20-12-40 : Gestion des dossiers d'assurance contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux – convention de gestion administrative de dossiers de sinistres par le cdg69 - Rapporteur : Pascal JURDYC

Nb de membres en exercice : 23 - présents : 21 - votants : 22

Par délibération n°2020-09-29 du 22 septembre 2020 la commune a adhéré au contrat d'assurance groupe souscrits par le cdg69 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale pour garantir la commune de Solaize contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant de la CNRACL ou de l'IRCANTEC. Le Cdg69 propose à la commune de Solaize, moyennant des frais de gestion, d'assurer les tâches liées :

- à l'instruction des dossiers de sinistres,
- à la gestion la gestion des actes afférents aux garanties souscrites,
- au rôle de conseil auprès des collectivités adhérentes,

Ces frais de gestion correspondent à 0,3% du traitement brut indiciaire + NBI déclarés à l'Urssaf l'année n-1 des agents affiliés CNRACL et de 0,2% de la totalité des rémunérations versées aux agents IRCANTEC. Le recouvrement de la participation aux frais de gestion est assuré par le cdg69 avant la fin du premier trimestre de chaque année. La convention détaillant les modalités d'intervention du cdg69 et du calcul des frais est jointe au rapport pour lecture. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De confier au cdg69, à compter de janvier 2021, la gestion des dossiers de sinistres dans le cadre de l'assurance groupe statutaire contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux
- D'approuver les termes de la convention jointe au présent rapport prévoyant cette gestion ainsi que les modalités de calcul des frais de gestion
- D'autoriser Monsieur Le Maire à la signer
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2021

Délibération n°20-12-41 : Comité social du personnel de la Métropole de Lyon, convention annuelle - Rapporteur : Audrey CORNU

Nb de membres en exercice : 23 - présents : 21 - votants : 22

Le « comité social » est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, dont les statuts, déposés à la préfecture du Rhône le 7 mai 1981, ont été modifiés le 06 novembre 2014.

L'engagement du membre adhérent s'inscrit dans le cadre juridique de l'action sociale pour les agents territoriaux :

- Assurer une politique sociale cohérente pour les catégories de bénéficiaires;
- Aider socialement et financièrement les personnels et leurs familles en difficulté;
- Diversifier les actions en faveur des enfants du personnel ;
- Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour l'ensemble du personnel et contribuer au développement des séjours de vacances et à la réalisation de projets de voyage, dans les limites du budget de l'association

Afin de faire bénéficier des prestations du comité social, aux agents de la commune de Solaize, il est nécessaire de renouveler la convention avec le comité social de La Métropole à compter du 1er janvier 2021 pour un an et pour une participation des communes adhérentes de 0,9 % de la masse salariale 2019 (7 887,96 €)

La convention rappelle notamment que l'engagement des communes adhérentes s'inscrit dans le cadre de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, qui stipule que l'action sociale est obligatoire pour l'ensemble des collectivités, dont l'assemblée délibérante détermine le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention
- D'autoriser Monsieur Le Maire à la signer
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2021

Délibération n°20-12-42 - Subvention exceptionnelle aux Restaurants du cœur - Rapporteur : Evelyne QUINCIEU

Nb de membres en exercice : 23 - présents : 21 - votants : 22

Les restos du cœur ont lancé leur campagne mi-novembre.

Pour eux, avec la situation liée au covid, l'hiver s'annonce difficile avec 15% de bénéficiaires en plus et des bénévoles en moins. En 2019, l'INSEE chiffrait à plus de 9 millions les personnes vivant sous le seuil de pauvreté, dont plus de la moitié sollicitait l'aide alimentaire. Lla crise actuelle et la perte des petits boulots, pourraient plonger un million de personnes supplémentaires dans la pauvreté. Les restos du cœur alertent aussi sur la situation des jeunes, toujours plus nombreux à recourir à leur aide. Les moins de 25 ans représentent près de la moitié des bénéficiaires, les mineurs, 40%.

Devant cette situation difficile, le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € aux restaurants du Cœur du Rhône.

Délibération n°20-12-43 : Convention SPA - Rapporteur : Laurence GILLIARD

Nb de membres en exercice : 23 - présents : 21 - votants : 22

Le principe de la fourrière municipale pour les chats et les chiens est prévu par l'article L. 211-24 du code rural. Chaque commune doit disposer « soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...) soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune ».

S'il appartient au maire d'exercer son pouvoir de police pour lutter contre le phénomène des animaux errants ou en état de divagation, il est possible que la gestion de la fourrière soit déléguée à un organisme privé qui peut être une association de protection animale ou une société spécialisée. La commune de Solaize fait appel à la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-est

Sont exclus de cette convention de fourrière :

- Les interventions liées aux campagnes de capture de chiens et chats errants (art R 211-12 du Code Rural)
- Les campagnes de stérilisation visées à l'article L 211-27 du Code Rural, à ceci près qu'il est possible de conclure un partenariat et que la SPA participe à une telle campagne mise en œuvre par la commune
- Les demandes de prise en charge d'animaux dangereux visés aux articles L211-11 et suivants du Code Rural
- Les demandes relatives à des abandons de chiens et chats par leurs détenteurs

Pour l'année 2021, il est proposé que la commune de Solaize renouvelle sa convention avec la SPA prévoyant la fourrière sans transport pour une durée de 1 an et moyennant une participation de 0,60€/habitant

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des présents :

- D'approuver la convention de fourrière sans transport avec la SPA avec une participation de 0,60€/habitant.
- D'approuver un éventuel partenariat avec la SPA quant à une stérilisation des chats
- De dire que les crédits à prévoir seront inscrits au budget primitif 2021

Délibération $N^{\circ}20-12-44$: Convention 2021/23, suivi opérationnel des opérations façades - Rapporteur : Brigitte HENRY

Nb de membres en exercice : 23 - présents : 21 - votants : 22

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une campagne de ravalement de façades en lien étroit avec SOLIHA Rhône

L'opération façades, vise à inciter au ravalement des façades de la commune, en accordant des subventions, lorsque certaines conditions sont réunies. Cette opération a ainsi permis de revaloriser le bâti ancien de la commune. Ainsi, depuis 2008 : 53 démarches de conseil ont été menées soit 4 % des maisons de Solaize, 33 dossiers sont soldés pour un montant de travaux engagés de près de 300 000 € et 50 000 € de subventions versées et 5 dossiers sont en cours avec des travaux imminents

Afin d'assurer la continuité de cette opération, une nouvelle convention doit être signée avec SOLIHA Rhône pour les années 2021 à 2023. La mission de SOLIHA, est d'assurer un suivi de l'action d'incitation au ravalement des façades, conseiller les propriétaires, les aider à monter le dossier de subvention, et de vérifier les travaux. La rémunération de cette mission se décompose de la manière suivante : Cahier des charges : 600 €ht - Constitution du dossier : 490 €ht - Constat des travaux réalisés : 205 €ht

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- La reconduction pour 3 ans des opérations façades
- D'approuver les termes de la convention afférente
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021

Délibération N°20-12-45 - Convention avec les associations bénéficiant d'une aide de plus de 23 000 € de la municipalité - Rapporteur : Elisabeth DEVOS

Nb de membres en exercice : 23 - présents : 21 - votants : 22

Chaque année est présentée au Conseil municipal une convention cadre qui donne les grands principes de coopération entre la commune et les clubs sportifs bénéficiant d'une aide municipale de plus de 23 000 € par an. En effet, le troisième alinéa de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques rend la conclusion d'une convention avec l'organisme privé obligatoire. Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée dès lors que, comme le précise l'article 1 du décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001, le montant dépasse 23 000 €. Ce montant inclut tous les types d'aides : subvention de fonctionnement et avantages en nature (mise à disposition des locaux et frais afférents : entretien, maintenance, charges)

Cette Convention vise à assurer la conformité des objectifs aux orientations fixées de la municipalité :

- Elle précise le champ et les modalités de partenariat entre les associations et la commune, conformément aux orientations générales de la commune en particulier les attentes de cette dernière en matière de participation à l'animation de la vie du village
- Elle assure un meilleur suivi opérationnel, financier et administratif de ce partenariat, notamment par rapport aux dispositions légales et réglementaires.

Le Texte de la Convention s'articule sur un plan précisant : L'objet - Les engagements de l'association et de la Commune - Les modalités de suivi - Des prescriptions générales et financières

Les associations concernées en 2020 sont les suivantes : Sud Lyonnais Football - La Boule Sportive - Sport Solaize Basket - Solaize Tennis

Bien que la saison soit particulièrement complexe pour les associations concernées ainsi que les associations en général puisque l'ensemble des activités se sont arrêtées et ne peuvent se poursuivre normalement, il est proposé de maintenir l'effort et de renouveler le principe du conventionnement avec les associations concernées

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité la convention jointe au présent rapport et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions, conclues, avec les associations concernées

Vu par nous, Guy BARRAL, maire de Solaize pour être affiché le 16 décembre 2020

